

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/238 DU 13 NOVEMBRE 2016 PORTANT NOMINATION  
DE CERTAINS CONSEILLERS DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE KIRUNDO

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/145 du 12 octobre 1995 portant Réorganisation des Services Provinciaux ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/94 du 15 avril 2016 portant Organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ;

**DECRETE :**

**Article 1** : Est nommé Conseiller Principal du Gouverneur de la Province KIRUNDO :

**Monsieur Daniel MACUMI.**

**Article 2** : Est nommé Conseiller Socioculturel du Gouverneur de la Province KIRUNDO :

**Monsieur Rémy BIGERUMUSASE.**

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

**Article 4** : Le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 13 décembre 2016,

Pierre NKURUNZIZA.

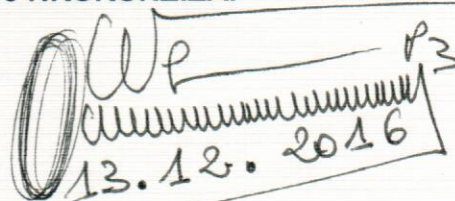
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA  
FORMATION PATRIOTIQUE,

Pascal BARANDAGIYE.

  
13.12.2016